

## Vincent Merle (Cnam) dresse un bilan positif des 10 ans de la VAE et envisage des perspectives de développement

« La VAE est entrée dans les mœurs. Elle est plus connue que le DIF ! » a constaté, optimiste, Vincent Merle, professeur au Cnam, le 17 janvier à Angers (Maine-et-Loire) lors de la journée qu'a consacré le Carif Pays-de-la-Loire aux 10 ans du dispositif. Directeur de cabinet de Nicole Péry, secrétaire aux droits des femmes lorsque la loi de modernisation sociale créant la VAE a été votée le 17 janvier 2002, il a relaté l'ambiance de l'époque.



« Il y avait des dispositions sur la formation professionnelle et ces dispositions là ont été votées à l'unanimité aussi bien au Sénat qu'à l'Assemblée nationale. C'est toujours bon signe, » se souvient-il. Pour autant, seulement 500 diplômes par an étaient alors validés grâce au dispositif précédent la validation des acquis professionnels (VAP) version 1992 et il n'est pas mécontent du bilan que l'on peut tirer dix ans plus tard, préférant constater que la bouteille est à moitié pleine.

« Le rapport Besson [1] a établi qu'il y avait un potentiel de 6 millions de personnes concernées par le dispositif. Actuellement il y a 60 000 qui s'engagent dans le parcours. Le compte n'y est pas ! » a-t-il reconnu, ajoutant dans la foulée « La réussite tient elle au nombre ? La VAE est un sucre lent. C'est un choc culturel qui va se transformer ». Pour Vincent Merle, on lui doit de s'être penché sur les compétences et d'avoir réécrit les référentiels. Si le diplôme sanctionne un parcours de formation réussi, il est avant tout une « une présomption d'aptitudes, de connaissances et de compétences » qui doivent être décrites par un référentiel, faute de

quoi la VAE ne pourra être mise en œuvre et, « de ce point de vue, c'est une petite révolution », donnant, dix ans plus tard, raison à Nicole Péry.

### Les entreprises doivent se l'approprier

Mais il n'y aura de réussite que si les entreprises s'approprient la VAE. Elles doivent reconnaître qu'elles ont, certes, besoin des têtes bien faites, mais aussi des gens qui ont développé des compétences en situation de travail. Or, elles ont du mal à le reconnaître et il existe encore, selon lui, un plafond de verre entre les catégories, le diplôme demeurant un signal fort « Si l'entreprise encourage ce dispositif et si elle favorise l'idée même que la reconnaissance est utile, alors on a gagné » a-t-il déclaré. Pour autant, la VAE n'est pas un long fleuve tranquille : « C'est une obligation de retour sur soi et d'élucidation de tout ce qu'on sait faire, sans savoir qu'on sait le faire, et c'est un travail extrêmement exigeant et extrêmement formateur » D'où l'intérêt d'être accompagné par un collectif comme l'entreprise pour éviter d'échouer.

Surtout que le fait d'enclencher une VAE portée par le collectif, bouleverse les organisations de l'entreprise, amenant employeur et salarié à travailler ensemble plutôt que l'un contre l'autre lorsqu'ils parlent de l'activité réelle en vue de l'obtention d'un diplôme. La VAE est « un outil puissant qui pousse à parler de l'activité réelle et met l'entreprise dans la position où elle doit reconnaître. On n'est plus dans le mépris, on est dans la reconnaissance. La réussite de la VAE passera par le fait que les entreprises se l'approprient » a-t-il insisté.

### Encore du travail à faire sur le référentiel

Si la VAE est entrée dans les mœurs, le professeur au Cnam pense qu'il reste « du travail à faire sur le référentiel », le terme même de compétences restant flou. Pour Vincent Merle, « une compétence est une reconstruction a posteriori (...) c'est le croisement entre les ressources dont vous avez besoin pour agir qui font que vous êtes connaissant et performant et le contexte dans lequel vous exercez » .

L'écriture du référentiel nécessite selon lui encore beaucoup d'investissement méthodologique. Autre champ de progrès : les jurys. Non seulement il n'y a pas assez de professionnels dans les jurys, mais les enseignants qui y siègent « *gardent leurs vieux réflexes* ». Surtout, il faudrait que les trois pôles de la VAE, le référentiel, l'accompagnement et le jury, travaillent ensemble.

[1] [Valoriser l'acquis de l'expérience : une évaluation du dispositif de VAE](#), Éric Besson, septembre 2008

Le 23 janvier 2012, par Béatrice Delamer